CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80050** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2026**

ÉDITÉ LE 25/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/08/2008

Raison sociale : FILIME CONSTRUCTION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/10/2025

Capital : 40 000

LIEU-DIT TY COLO
ZA
29290 MILIZAC-GUIPRONVEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MILIZAC GUIPRONVEL 507607844

Siret : 507 607 844 00010

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 5043145

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 316153G1247000/001285378

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 316153G1247000/001285378

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/11/2025

Téléphone : 02 98 84 36 41 **Fax :**

Portable : 0667737622

Responsabilité légale :
MÉTAYER MARC GÉRANT

Site Internet : http://www.salaunbatiment.fr

E-mail : salaun.batiment@orange.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 218 764 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	11	23/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/02/2026 17:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.